

# LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUX

## I. Les logements sociaux

Un logement social, en France est un logement destiné à des personnes dont les revenus n'excèdent pas certaines limites. L'expression concerne à la fois la construction de logements, l'occupation et la gestion de ce patrimoine.

Le respect du plafonnement du loyer et du plafonnement des ressources des bénéficiaires sont les deux principales obligations du bailleur social.

Les différences entre un logement social et un logement privé tiennent principalement à leurs conditions d'accès, aux loyers pratiqués, à la durée du bail et aux cas de résiliation à l'initiative du bailleur.

### ***Comment, et où faire une demande de logement social ?***

- Retirer un dossier de demande de logement social auprès de la mairie de la commune  
Vous pouvez aussi effectuer votre demande de logement, la renouveler ou la modifier, directement en ligne sur le site créé et administré par l'État :

[www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr).

### ***Comment sont attribués les logements sociaux ?***

- Lorsqu'un appartement se libère, le bailleur social établit la liste des demandeurs de logement social.
- Le bailleur met en place une commission d'attribution. Un élu et /ou représentant du CCAS de la commune concernée est invité à participer à cette commission.
- Les bailleurs sociaux sont attentifs aux avis des membres du CCAS de la commune pour la connaissance du public et de la situation de chacun.
- La commission examine la demande, analyse les divers critères d'attribution (ressources du ménage, situation familiale..) et prend la décision finale.

## LE LOGEMENT SOCIAL A SAILLANS

**La politique sociale à Saillans s'inscrit dans l'accueil, le soutien et l'accompagnement pour tous.**

**Nous appliquons la loi ALUR qui a pour objectif de « Favoriser l'accès de tous à un logement digne et abordable ».**

Critères d'attribution de logement social édités par le CCAS de la commune de Saillans :

### 1- **Ressources du ménage**

Consulter la page <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F869>

### 2- **Urgence de la situation** :

- \* logement insalubre
- \* ménage expulsé ou menacé d'expulsion
- \* femmes ou hommes victimes de violences
- \* personnes en situation de surendettement.....

### **3- Situation familiale :**

\* famille avec enfants

\* personnes âgées isolées

\* situation de handicap ou à charge d'une personne en situation de handicap

A savoir que s'ajoute toujours aux critères d'admission une notion de logement adapté à la composition du ménage c'est à dire avec le nombre de pièces nécessaires et suffisantes suivant le nombre de personnes.

### **Les logements sociaux à Saillans :**

\* Immeuble Michel Biousse (vers pont du Rieussec) : 10 appartements

Bailleur social : DAH, Drôme Aménagement Habitat 14, rue de la République 26400 CREST

\* Immeuble Eymard (au-dessus de la bibliothèque) : 5 appartements Bailleur

social : DAH Crest

\* Immeuble Cresta : 7 logements sociaux (plus 5 logements à loyer libre). Bailleur social : Habitat Dauphinois 10, boulevard de la République 07100 ANNONAY

\* 4 villas, chemin de chemin de la Calade, Bailleur social : DAH

\* 2 appartements, 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de l'ancienne perception, Bailleur social : DAH

## **II. Les logements communaux :**

Les logements communaux soit 6 logements place de la République **ne sont pas soumis aux conditions d'attribution des logements sociaux.**